

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur du service d'incendie et d'urbanisme, Robert Vincent ainsi que 5 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 10 juillet 2018, débutant à 20 heures.

**191-07-2018**

**RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que  
l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les items suivants à varia :

- 13.1 Rencontre régionale – Autorisation de dépenses
- 13.2 Formation – directeur des travaux publics

De plus l'ordre du jour demeure ouvert.

**ADOPTÉ.**

**192-07-2018**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le  
procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018, soit adopté tel que  
présenté.

**ADOPTÉ.**

**193-07-2018**

**ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la  
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur  
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-07-2018 ainsi que le  
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 34 763,22 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 7567 à 7649 pour un montant de 36 990,71 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 16215-5RUZN à 19114-5LVYC et deux prélèvements automatiques pour un montant de 12 078,74 \$;
- liste des salaires du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018 pour un montant de 77 506,23 \$;

**ADOPTÉ.**

## INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

- Lettre du conseiller responsable, M. François Monière soulignant le travail impeccable de la directrice des loisirs et son équipe et le professionnalisme du directeur du service d'incendie et son équipe lors du spectacle de la St-Jean;
- Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales;
- Festival country du 12 au 15 juillet 2018;

## DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, Mme Daisy Constantineau, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 au montant de 12 177,90.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**194-07-2018**

### ASSOCIATION DU LAC CORBEAU

ATTENDU QUE l'Association du lac Corbeau possède un fond réservé à la municipalité pour l'entretien de leurs chemins;

ATTENDU QUE l'Association désire remplacer les panneaux d'indication sur leurs chemins et demande à la Municipalité de déboursier la somme de 3 000 \$ à même leur fond réservé pour l'acquisition dudit panneau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de l'Association du lac Corbeau et de leur remettre un montant de 3 000 \$ à même leur fond réservé, pour l'acquisition de panneaux d'indication sur leurs chemins.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 49000 529 « Ass. Lac-Corbeau ».

**ADOPTÉ.**

**195-07-2018**

### DEMANDE D'AUTORISATION – DRONE COMMERCIAL

CONSIDÉRANT la demande reçu de M. Gilles Graton de l'entreprise « Alpha Drone » afin d'obtenir une permission de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus pour l'exploitation d'un service d'imagerie aérienne et autres opérations au moyen d'un drone sur son territoire;

CONSIDÉRANT que pour exploiter ce type d'entreprise, M. Graton doit obtenir un certificat d'opérations aériennes spécialisées de Transport Canada, lequel établit des règles et des conditions d'utilisation strictes concernant notamment les altitudes maximales, les distances minimales par rapport aux personnes et aux propriétés, les règles à suivre pour partager l'espace aérien, etc.;

CONSIDÉRANT que ce type d'usage ne contrevient pas à la réglementation actuellement en vigueur à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Gilles Graton de l'entreprise « Alpha Drone » ainsi que ses employés à effectuer des vols de drone sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus pour des fonctions de prises d'images aériennes ou de surveillance, selon le besoin, telle autorisation incluant les décollages, les atterrissages ainsi que le survol des rives, des terrains et des bâtiments situés sur le territoire de la municipalité, le tout conditionnellement à ce que M. Graton (Alpha Drone) ou ses employés, selon le cas, respectent les dispositions suivantes :

- L'obtention d'un certificat d'opérations aériennes spécialisées de Transports Canada;

- Le respect de la réglementation et des règles émises par Transport Canada;
- L'obtention du consentement écrit des clients pour lesquels les vols de drone seraient effectués;
- Le respect de la vie privée des citoyens;
- L'émission d'un avis aux autorités locales avant que tout vol soit effectué.

Que la Municipalité se réserve le droit de retirer la présente autorisation suivant le non-respect des conditions émises à la présente résolution ou advenant un changement dans la réglementation municipale, provinciale ou fédérale concernant les opérations de drones ou pour toute autre raison que le conseil jugera valable et pour laquelle il n'aura pas à se justifier.

**ADOPTÉ.**

**196-07-2018**

**APPUI MRC D'ANTOINE-LABELLE – RÉVISION DES MODALITÉS DU PROGRAMME TECQ**

ATTENDU l'entente signée le 23 juin 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

ATTENDU que les municipalités du Québec se partagent une somme de 2,67 G\$ répartie sur les années 2014 à 2018 inclusivement dans le cadre du programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) 2014-2018);

ATTENDU que pour obtenir l'aide financière, une municipalité doit déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une programmation constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur du programme;

ATTENDU que l'ancien programme prévoyait, suivant le dépôt de la programmation, la transmission annuellement de 20 % de l'aide financière totale aux municipalités;

ATTENDU que suivant les nouvelles modalités du programme, les municipalités ne peuvent recevoir d'avances et que les versements débutent seulement après la transmission de factures au MAMOT;

ATTENDU que les anciennes modalités permettaient aux municipalités de disposer de fonds avant les versements de l'aide financière par le MAMOT et permettant, entre autres, d'éviter les emprunts temporaires et ainsi des frais supplémentaires dans la réalisation des projets;

ATTENDU QUE selon les nouvelles modalités, plusieurs municipalités sont portées à attendre à la dernière année du programme pour réaliser les travaux ce qui entraîne des délais de réalisation très courts et des enjeux de niveau contractuels entraînant une augmentation des coûts;

ATTENDU que le programme vient à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il y a lieu de demander des révisions aux modalités;

Il est proposé par Julie Sylvestre appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité de demander au MAMOT de modifier les modalités du prochain programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) afin de prévoir le retour du versement annuel de 20 % aux municipalité suivant le dépôt de leur programmation, ce qui facilitera la coordination et la réalisation des travaux et permettra aux municipalités de réaliser leurs travaux à un meilleur coût.

**ADOPTÉ.**

**197-07-2018**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MAISON LYSE BEAUCHAMP**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite, pour le moment, à la demande d'aide financière présentée par la Maison Lyse Beauchamp et de reconsidérer la demande ultérieurement.

**ADOPTÉ.**

198-07-2018

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – COMITÉ CONSULTATIF DES RÉSIDENTS DES RUISSEAUX

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande d'aide financière présentée par le comité; consultatif des résidents des Ruisseaux pour l'acquisition d'un gazebo.

**ADOPTÉ.**

199-07-2018

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC – DEMANDE DE PERMIS DE SOLLICITATION

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité d'autoriser les bénévoles de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC à solliciter les résidents de Notre-Dame-du-Laus, dans le cadre de leur campagne annuelle de financement porte à porte 2017-2018 qui se tiendra du 31 juillet au 2 septembre 2018.

**ADOPTÉ.**

200-07-2018

RIDL – IMPLANTATION D'ÉCOCENTRES RÉGIONAUX

ATTENDU la mesure 17 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Antoine—Labelle qui mentionne ceci :

*Mesure 17 : Consolider les points de services des écocentres pour le secteur résidentiel  
Point 17.1 : Évaluer la mise en place d'un réseau d'écocentre.*

ATTENDU les études déposées le 13 juin 2018 lors du conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus accepte que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre continue les études, en 2019, en ce qui a trait à l'implantation des écocentres régionaux.

**ADOPTÉ.**

201-07-2018

RIDL – COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE POUR 2019

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que des collectes de bacs supplémentaires soient demandées à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soit, collecte de bacs noirs pour les ICI seulement et ce, pour les mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre 2019.

**ADOPTÉ.**

202-07-2018

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien de la génératrice du centre des loisirs avec Le Groupe Roger Faguy inc., pour un terme d'un an soit, du 28 juin 2018 au 28 juin 2019.

De plus, que Gisèle Lauzon, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

203-07-2018

CONTRAT D'ENTRETIEN DES FLEURS ET DE LA HALTE ROUTIÈRE

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité qu'un contrat d'entretien des fleurs et de la halte routière soit signé entre Yves Strevey et la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, pour l'entretien des fleurs et de la halte routière du lac Campion et qu'un montant de 2 500 \$ soit versé à M. Strevey pour l'entretien des fleurs et un montant de 1 800 \$ pour l'entretien de la halte routière.

De plus, que Madame Daisy Constantineau, directrice générale, soit autorisée à signer le contrat.

**ADOPTÉ.**

204-07-2018

DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que Gisèle Lauzon, directrice générale adjointe, soit désignée « *Répondant en matière d'accommodement pour des motifs religieux* » pour la municipalité de Notre-Dame-du-Laus suite à l'adoption de la Loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018, favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodement pour un motif religieux.

**ADOPTÉ.**

**BIBLIOTHÈQUE**

205-07-2018

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité d'autoriser la gestionnaire de la bibliothèque, Madame France Drouin, à signer le contrat d'animation entre la bibliothèque et Valérie Ivy Hamelin pour la réalisation d'une activité de Gumboots qui se tiendra le 17 août prochain, au coût de 491,50 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70230 452 « *Biblio – animations et activités* ».

**ADOPTÉ.**

206-07-2018

CONTRAT DE TRAVAIL – GESTIONNAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le contrat de travail intervenu entre de la gestionnaire de la bibliothèque et la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, soit accepté.

De plus, que Madame Daisy Constantineau, directrice générale et Monsieur Stéphane Roy, maire, soient autorisés à signer le contrat.

**ADOPTÉ.**

**VOIRIE MUNICIPALE**

**207-07-2018**

**ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENTS**

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux acquisitions suivantes :

- Fifth wheel 20K TITAN ..... 1 350 \$ + tx
- Pare-brise GMC 2007 ..... 500 \$
- Couvre-tout ..... 1 500 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 526 « *Entretien véhicules-machinerie* ».

**ADOPTÉ.**

**208-07-2018**

**ADJUDICATION DE CONTRAT : CRÉDIT-BAIL POUR LE CAMION 10 ROUES FREIGHTLINER**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus est allée en appel d'offre par invitation pour obtenir des propositions de financement en crédit-bail sur 60 mois avec valeur résiduelle de 1,00\$, d'un camion 10 roues Freightliner 2018, avec boîte à gravier et matériel de déneigement d'un montant de 210 073,66\$ plus taxes;

ATTENDU que Crédit-Municipal & Manufacturier Rexcap inc (Rexcap) a déposé une proposition au taux de 4,04 % pour 5 ans valide jusqu'au 31 août 2023, plus des frais de dossier de 350 \$;

ATTENDU que le financement du camion 10 roues Freightliner 2018 peut être mis en place dès la finition de la construction du camion;

ATTENDU QUE la proposition de Rexcap appert être la plus avantageuse pour nos besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Rexcap au taux de 4,04 % pour une période de cinq ans, considérant la conformité de la soumission à l'appel d'offres demandé par la municipalité.

Il est de plus précisé, par la présente, que Crédit-Municipal & Manufacturier Rexcap inc agit comme agent/courtier pour le compte de la Banque Royale du Canada qui sera le crédit bailleur-contractuel pour cette opération de crédit-bail.

Il est de plus confirmé par la présente que Monsieur le Maire Stéphane Roy et Mme Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail prévue avec la Banque Royale du Canada pour un montant total de (210 073,66\$) plus les taxes applicables sur soixante (60) mois avec une valeur résiduelle de 1,00\$ selon la soumission de Rexcap y compris les frais de dossier de 350 \$, plus taxes.

**ADOPTÉ.**

**209-07-2018**

**DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA ROUTE 8 – POURVOIRIE BAERA**

ATTENDU que les propriétaires de la pourvoirie Baera ont accès à leur propriété via la route# 8;

ATTENDU que ladite route # 8 appartient au ministère des Ressources naturelles et n'est donc pas de juridiction municipale;

ATTENDU que les propriétaires demandent à la municipalité de l'aide pour l'entretien de la route # 8;

CONSIDÉRANT le statut utilisateur-payeur de la route # 8;

Il est proposé par Gilles Schryer appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'offrir le service de nivelage de la route # 8 après entente avec les propriétaires de la pourvoirie Baera.

**ADOPTÉ.**

**210-07-2018**

**DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LE LOT 4 578 929**

ATTENDU que le résident situé au 82, rue Notre-Dame, plus précisément sur le lot 4 578 929, désire obtenir une servitude de passage de la municipalité sur le lot 4 578 935;

ATTENDU que ledit résident possède une servitude de passage sur le lot 4 578 924 qui n'est pas très accessible et que cela lui cause certains problèmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder une servitude de passage à la résidence sise au 82, rue Notre-Dame sur le lot 4 578 935 et ce, conditionnellement à ce que le résident du 82, rue Notre-Dame, accepte de résilier sa servitude de passage sur le lot 4 578 924.

De plus, que tous les frais reliés à ladite cession de servitude, soient à la charge du propriétaire du 82, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ.**

**211-07-2018**

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE SERVICE - MTQ**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité de renouveler les contrats de services avec le ministère des Transports du Québec soit, le numéro 8809-18-4496 pour l'entretien estival et hivernal du chemin du Poisson-Blanc au montant de 128 950 \$ annuellement et le numéro 8809-18-4584 pour l'entretien hivernal de la route 309 au montant de 282 970 \$ annuellement.

De plus, que Madame Daisy Constantineau, directrice générale, soit autorisée à signer les contrats pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

**212-07-2018**

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE SABLE D'HIVER – 5000 TONNES**

ATTENDU que, par la résolution 180-06-2018, la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'achat de 5000 tonnes de sable tamisé AB-10;

ATTENDU que les compagnies qui ont été invitées à soumissionner sont les suivantes :

- 9175-8953 Québec inc.
- Excavation Mario & Clément

ATTENDU que les deux soumissionnaires ont déposé une soumission aux montants suivants :

- Excavation Clément & Mario : ..... 3,73 \$ la tonne, plus taxes;
- 3409813 Canada inc : ..... 3,78 \$ la tonne, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, d'adjudiquer le contrat pour l'approvisionnement de 5 000 tonnes de sable tamisé AB-10, à « *Excavation Mario & Clément* », au coût de 3,73 \$ la tonne, plus taxes.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02-33000-635 « *Achat fondant, abrasif & sable* »

**ADOPTÉ.**

**213-07-2018**      **EMBAUCHE DE JOURNALIERS SUR APPEL**

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité de  
retenir la candidature de M. Bernard Brière à titre de journalier sur appel. De plus, que M. Jean-Pierre St-Louis et M. Mario Leclair soient également inscrits sur la liste de rappel des journaliers de la municipalité.

**ADOPTÉ.**

**214-07-2018**      **PROGRAMMATION ESTIVALE – TECQ APPEL D'OFFRES**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité de  
procéder à un appel d'offres pour 120 000 m<sup>2</sup> soit, 20 kilomètre de traitement de surface simple et ce, dans le cadre du Programme TECQ.

**ADOPTÉ.**

**215-07-2018**      **CESSION – CAMION INTERNATIONAL**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité de céder  
à Freightliner de Mont-Laurier, le camion International 2010, modèle 7600, n° de série j254935 avec sableuse, au montant de 25 000 \$.

**ADOPTÉ.**

**INCENDIE**

**216-07-2018**      **ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENTS**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur du service d'incendie à procéder aux acquisitions suivantes :

- Lumières et clignotants – Sprinter ..... 6 180,69 \$ + tx
- Tiroir roulant et installation ..... 3 531,96 \$ + tx

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 03 12211 000 « *Équipement incendie* ».

**ADOPTÉ.**



217-07-2018

FORMATION ET SÉCURITÉ CIVILE

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'accepter la proposition de services professionnels pour la formation en  
sécurité civile d'une durée de 7 heures au coût de 230 \$ par personne telle que  
présentée par Sécurité civile Landry.

De plus, que Mme Daisy Constantineau, directrice générale soit autorisée à  
signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

218-07-2018

COMPENSATION ANCIEN DIRECTEUR

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité de  
verser un montant de 1 000 \$ à M. Benoît Vincent, ancien directeur du service  
d'incendie, en guise de compensation de départ et pour la transition du  
nouveau directeur du service d'incendie.

**ADOPTÉ.**

**LOISIRS ET CULTURE**

219-07-2018

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture à procéder à  
l'acquisition et à l'organisation des activités suivantes :

- Achat d'un moniteur pour le visionnement des caméras
- Achat d'un steamer à hot dog
- Budget de la Famille en fête
- Achat de chandails pour les bénévoles
- Protège fils
- Bar mobile

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 660 « *Loisirs –  
équipement sportif* » et 02 70120 452 « *Loisirs d'animation* ».

**ADOPTÉ.**

220-07-2018

CONSEIL DES MAIRES – MRC D'ANTOINE-LABELLE

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Joanne St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser la directrice générale, Madame Daisy Constantineau, à organiser le  
dîner pour la séance du conseil des maires qui se tiendra à Notre-Dame-du-Laus  
le 28 août 2018 au centre des loisirs.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 11000 493 « *réceptions,  
comité, commission* ».

**ADOPTÉ.**

221-07-2018

**TOURISME LAURENTIDES – BUREAU D’ACCUEIL TOURISTIQUE**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l’unanimité de  
renouveler l’adhésion 2018-2019 à Tourisme-Laurentides pour le Bureau  
d’accueil touristique au montant de 191,38 \$ taxes incluses.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 13000 494 « *Cotisations  
et abonnements – ASSO.* »

**ADOPTÉ.**

222-07-2018

**TOURISME LAURENTIDES – PLAN D’ACTIONS MARKETING MOTONEIGE ET QUAD 2018-2019**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par .Etienne St-Louis  
et résolu à l’unanimité de  
confirmer notre participation soit, ¼ de page, aux prochaines éditions des cartes  
régionales motoneige et quad aventure 2018-2019 au montant de 500 \$ pour la  
carte des sentiers de motoneige et de 850 \$ pour la carte Quad aventure.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 62100 345 « *Promotion  
touristique* ».

**ADOPTÉ.**

223-07-2018

**CONTRAT – FESTIVAL COUNTRY**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l’unanimité  
d’accepter l’entente intervenue entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus et  
Éric Lagacé, président du Festival country de Notre-Dame-du-Laus.

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy et la directrice générale, Madame Daisy  
Constantineau, soient autorisés à signer l’entente.

**VARIA**

224-07-2018 -

**RENCONTRE RÉGIONALE DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ DES LAURENTIDES**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l’unanimité  
d’autoriser M. le maire, Stéphane Roy, à assister à la rencontre régionale des  
Villes et Villages en santé des Laurentides qui se tiendra à Lachute le 6  
septembre prochain.

De plus, que les frais de déplacement soient à la charge de la Municipalité`.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 11000 310 « *Frais de  
déplacement* ».

**ADOPTÉ.**

225-07-2018

**FORMATION – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l’unanimité  
d’autoriser la directrice générale, Mme Daisy Constantineau à inscrire le  
directeur des travaux publics à des formations pertinentes à l’exercice de ses  
fonctions.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 454 « *Formation  
voirie* ».

**ADOPTÉ.**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité que la  
présente séance soit levée. Il est 21 h 05.

**ADOPTÉ.**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire